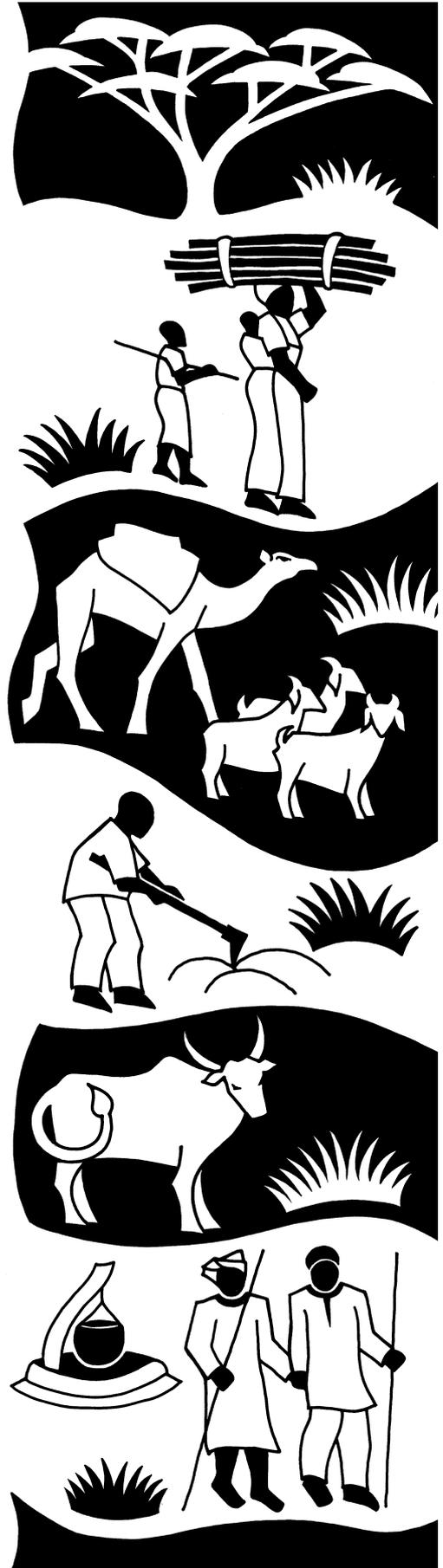


Securing the commons No.7

L'inclusion sociale pour une gestion équitable et durable des ressources naturelles

Deux expériences au Mali

Aly Bocoum
Katherine Cochrane
Mamadou Diakite
Oumar Kane
Avril 2003



Profil des auteurs

Aly Bocoum est coordinateur du programme d'aménagement et de gestion des ressources naturelles (PAGRN) de la Near East Foundation (NEF-Mali) ; ONG basée à Douentza, qui intervient dans la 5ème Région administrative du Mali depuis 1984. Il peut être contacté à l'adresse suivante : NEF, BP : 09 , Cercle de Douentza, Région de Mopti , Mali . Tél : (223) 245 20 23 e.mail : nefdtza@eikmail.com

Kathérine Cochrane a travaillé à l'UNAI au Mali au près du projet d'appui à la gestion de l'environnement de SOS-Sahel à Bankass dans la région de Mopti au Mali. Elle travaille actuellement à SOS-Sahel UK. Son contact par e.mail est : Katherinec@sahel.org

Mamadou Diakité est le Directeur du projet d'appui à la gestion de l'environnement de SOS-Sahel à Bankass dans la région de Mopti. Il peut être contacté à l'adresse suivante: SOS-Sahel BP : 31, Sévaré, Région de Mopti, Mali Tél : (223) 242 04 53 e.mail : sos.sahel@spider.toolnet.org

Oumar Kane est chef d'antenne de la NEF à Boré (chef lieu de la commune de Dangol Boré) dans la région de Mopti. Son contact est : NEF BP : 09, Cercle de Douentza, Région de Mopti. Tél : (223) 245 20 23 e.mail : nefdtza@eikmail.com

Remerciements

Le présent document s'appuie sur les résultats de la recherche-action menée par la NEF et SOS Sahel dans le cadre du Programme de Gestion Conjointe de Ressources Naturelles (PGCRN) financé par Comic Relief, NORAD et DFID et conduit par IIED et SOS-Sahel UK.

Nos remerciements vont à Ced Hesse (IIED) et Pippa Trench (SOS Sahel/GB) pour leur appui constant dans la réalisation des différents travaux du programme.

Nous remercions également tous les partenaires de ce programme notamment les populations, les élus, les services techniques et les autorités administratives pour leur franche collaboration.

«Commons» – ou «communs» en français – est un terme qui décrit un régime foncier particulier, géré par une communauté donnée et régi par des droits communautaires concernant les pâturages, la coupe de bois, la pêche, etc. Ainsi, le titre de la présente série Securing the Commons signifie «sécuriser l'accès aux communs».

La série « Securing the Commons » est financée par le Comic Relief, la NORAD (l'Agence Norvégienne pour le Développement),et le DFID (le Département pour le Développement International, GB). Nous les remercions.

.....
Editeurs de la série: Pippa Trench et Ced Hesse

Production: Andy Smith. Page de couverture © Christine Bass

Impression: MCPGOLDIES Limited, Londres EC1N 7RJ

Imprimé sur papier Challenger Velvet, 100% sans chlore. ISSN – 1605 – 2293

Table de matières

Introduction	3
Contexte	5
Un environnement nécessitant une gestion concertée	5
Un cadre institutionnel national	6
Problématique de la GRN à Bankass et Douentza	9
Gestion des ressources naturelles dans le cercle de Bankass.....	10
Gestion des ressources naturelles dans le cercle de Douentza	14
Sommaire des enjeux et défis	16
Renforcement des capacités	19
PGCRN	19
Activités de renforcement des capacités	19
La recherche-action pour l'inclusion sociale	21
Cas de SOS SAHEL/GB	21
Cas de Near East Foundation	29
Leçons apprises	34
Conclusion	37
Annexe 1 : Présentation de l'outil « Portrait de Famille »	39
Annexe 2 : Le portrait de Ousmane Sidibé	41
Références bibliographiques	45

Abréviations

ARED	Associates in Research and Education for Development
DFID	Department for International Development/ <i>La coopération britannique</i>
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GDRN5	Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles en 5ème région
IIED	Institute International de l'Environnement et le Développement
MARP	Méthode Active de Recherche Participative
NEF	Near East Foundation
NORAD	Norwegian Agency for Development Cooperation/ <i>La coopération norvégienne</i>
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PGCRN	Programme de Gestion Conjointe des Ressources Naturelles
PAGE-B	Projet d'Appui à la Gestion de l'Environnement à Bankass
RN	Ressources Naturelles
STP/CIGQE	Secrétariat technique permanent du cadre institutionnel de gestion des questions environnementales

Introduction

Dans le souci de créer les conditions d'un développement communautaire durable, la NEF à Douentza et SOS-Sahel à Bankass ont mis en œuvre respectivement en 1990 et 1992 leurs programmes d'appui à la gestion décentralisée des ressources naturelles. Les activités ont consisté à la mise en place de structures locales de gestion des ressources naturelles (*Waldé Kelka* à Douentza) et la ré-dynamisation des institutions coutumières de gestion des ressources (*alamodiou* à Bankass), le renforcement de leurs capacités organisationnelles, le transfert de compétences et l'établissement des règles de gestion locales des ressources naturelles.

Carte 1. Carte de Mali



Les auto-évaluations réalisées jusqu'en 1999 ont révélé que les différents programmes ont surtout travaillé avec les agro-éleveurs sédentaires et résidents de la zone et ont très peu pris en compte les intérêts des éleveurs transhumants venant d'ailleurs. Elles ont également mis en évidence la faible implication des femmes. Cela a entraîné le non-respect des règles de gestion des ressources par les non-résidents et l'aggravation des conflits pour l'exploitation des ressources naturelles.

Cette intervention assez limitée à l'époque s'expliquait par certaines considérations:

- Le poids de la tradition, les croyances et le droit coutumier qui ont conduit à la marginalisation structurelle de certains acteurs tels que les femmes et les pasteurs transhumants.
- La faible capacité des institutions coutumières à prendre en compte les intérêts de tous les acteurs dans la gestion des ressources communes.
- Les politiques en matière de gestion des ressources naturelles (GRN) peu favorables à une gestion concertée par une multiplicité des acteurs et qui ne tiennent pas compte des réalités locales.
- Le manque d'approche appropriée au niveau des projets pour faire comprendre et faire accepter l'idée de la gestion conjointe par les populations surtout résidentes et la nécessité d'améliorer les compositions des structures en place.

Pour faire face à cette situation, SOS Sahel GB et la NEF respectivement à travers le Projet d'Appui à la Gestion de l'Environnement de Bankass (PAGE-B) et le Programme d'Aménagement et de Gestion des Ressources Naturelles (PAGRN), ont accepté de participer à un programme régional d'action recherche sur la gestion conjointe des ressources naturelles : le Programme de Gestion Conjointe des Ressources Naturelles au Sahel (PGCRN). Soutenu par SOS Sahel GB et IIED, le PGCRN vise à expérimenter les approches basées sur « l'inclusion sociale » – c'est à dire la participation de tous les acteurs d'une manière informée dans la définition et la mise en œuvre de règles de gestion des ressources naturelles.

Cette publication n'a pas pour ambition de donner une recette en matière de gestion durable des ressources naturelles. Elle vise plutôt à attirer l'attention des décideurs, les services d'appui et les partenaires au développement sur l'importance d'associer tous les acteurs dans la gestion des ressources communes, et de les informer sur les approches des deux projets en la matière. L'hypothèse qui sous-tend l'importance de l'inclusion sociale est la suivante : la dégradation des ressources naturelles a comme principale cause les conflits d'intérêts entre les différents acteurs; la réduction de ces conflits d'intérêts est un préalable pour tout programme de gestion durable des ressources naturelles.

Focalisant sur les aspects institutionnels de GRN, ce document présente les contextes d'intervention, les cas d'études, les leçons tirées des expériences et les conclusions des deux projets qui ont eu à mener un processus de recherche-action pour une gestion conjointe des ressources communes. Il plaide enfin sur la nécessité de l'inclusion sociale pour la gestion équitable et durable des ressources naturelles dans le contexte du Sahel.

Contexte

2

Ce chapitre traite du contexte général dans lequel a évolué le programme de recherche-action de SOS Sahel GB et NEF. L'objectif étant de faire ressortir que de par leur nature même, les ressources naturelles au Sahel exigent des politiques et des législations orientées vers la gestion décentralisée et concertée, impliquant tous les acteurs.

Un environnement climatique et sociologique nécessitant une gestion concertée

Au Mali, comme partout ailleurs au Sahel, les ressources naturelles sont dépendantes des variations climatiques inter et intra-annuelles. La pluviométrie est le facteur le plus important en ce qui concerne la disponibilité et la distribution de l'eau, des pâturages herbacés et ligneux. C'est elle qui détermine dans une large mesure le degré de disponibilité des ressources naturelles d'une zone et donc conditionne les systèmes de production et les stratégies de survie des populations.

La 5ème région comprend deux zones agro-écologiques à savoir la zone inondée composée par les cercles de Mopti, Youwarou, Tenenkou et Djenné, et la zone exondée composée par les cercles de Douentza, Bankass, Bandiagara, et Koro.

La zone inondée est une zone traversée par plusieurs bras du fleuve Niger et recèle de l'eau et une herbe pérenne appelée *bourgou* (*Echinochloa stagnina*). D'une haute valeur nutritive, cette herbe est très convoitée par les éleveurs de différentes zones (exondée et inondée) car sa période d'exploitation coïncide avec la saison sèche où il manque de l'herbe et de l'eau dans les pâturages des autres zones. Son exploitation est strictement contrôlée par les détenteurs des droits coutumiers appelés « *dioros* » et subordonnée au paiement de redevances en nature ou en espèces. Cette zone est propice à l'élevage en saison sèche et devient inutilisable pour les animaux en hivernage à cause de l'inondation d'une grande partie de l'espace et la prolifération des champs de riz.

La zone exondée recèle des pâturages hivernaux tels que les forêts du Samori et du Plateau Dogon dans le cercle de Bankass, et la forêt du Kelka dans le cercle de Douentza. L'exploitation des ressources dans ces zones n'est subordonnée à aucune redevance car le système de redevance n'est pas une pratique coutumière et n'a pas été non plus inscrit dans les règles de gestion des structures en place. En saison sèche ces pâturages s'appauvrissent à cause de leur composition floristique dominée par les plantes annuelles (qui ont un cycle végétatif égal à la période hivernale), et le tarissement des points d'eau.

Ces conditions écologiques entraînent les déplacements saisonniers des animaux (la transhumance) entre les deux zones.

Dans certaines zones particulièrement favorables telles que les vallées des cours d'eau, et les bas fonds, il existe une superposition de plusieurs systèmes de production avec différents usagers notamment les éleveurs, les agriculteurs, les pêcheurs, les exploitants de bois et même souvent les récolteurs de fruits. La région se caractérise par la récurrence et la gravité des conflits liés à la GRN entre villages, exploitants forestiers, agriculteurs et éleveurs. Ces conflits prennent plusieurs formes : dégâts de cultures, entraves au passage des animaux, coupe frauduleuse du bois, contestation de droits fonciers, contestation du droit de préséance, etc.

Un cadre institutionnel national favorable mais encore défaillant

En mars 1991 le Mali a connu une révolution populaire qui a conduit à un changement de régime politique. Cela a eu comme conséquence la révision de la constitution pour l'instauration de la démocratie. Une conférence nationale a été organisée pour faire le diagnostic des grands problèmes et les propositions de solutions. En 1995, les textes de gestion des ressources forestières, fauniques, et halieutiques ont été relus avec l'implication des populations.

En juin 1999, le processus de décentralisation est rentré dans sa phase active avec un nouveau découpage administratif, la tenue d'élections communales et la mise en place des structures de gestion des collectivités décentralisées. En février 2001, une charte pastorale a été promulguée au terme d'un long processus qui a connu l'implication de la société civile et des acteurs ruraux.

L'environnement institutionnel du Mali est de plus en plus favorable à une gestion décentralisée des ressources naturelles, en dépit de la persistance de certaines pratiques et réalités. En effet, des contradictions fondamentales existent entre les intentions affirmées dans les textes et les pratiques sur le terrain. Les entraves à la décentralisation de la gestion des ressources communes sont entre autres :

l'élaboration des lois sectorielles et très codifiées, laissant peu d'initiatives aux populations pour décider les conditions d'accès et de gestion des ressources en fonction des réalités ; l'existence d'une vision aménagiste qui sous tend la gestion des ressources naturelles et qui favorise les processus de privatisation et d'exclusion de certaines catégories d'acteurs de la gestion des ressources communes stratégiques (par exemple, les bas fonds) au lieu de promouvoir la gestion concertée et conjointe ; la faible capacité des populations à occuper l'espace qui leurs sont offerts ou affectés pour promouvoir une gestion concertée et conjointe des ressources naturelles; l'affaiblissement et la non-représentativité des institutions coutumières; l'hétérogénéité des populations, les conflits d'intérêts et le manque de vision partagée pour le long terme; l'inexistence au niveau local de mécanismes de concertation et de dialogue.

3 Problématique de la GRN à Bankass et Douentza

Douentza et Bankass sont deux zones dans la 5ème région du Mali géographiquement exondées, mais très interdépendantes avec non seulement la zone inondée du fleuve Niger mais aussi avec d'autres zones y compris le Burkina Faso. Toutes les deux zones ont des ressources naturelles communes qui sont stratégiques non seulement pour différentes catégories de résidents mais aussi pour d'autres groupes venant de la zone inondée et d'ailleurs. Ces dernières années on assiste à une forte augmentation de la compétition autour de ces ressources non seulement entre les différentes catégories de résidents mais aussi entre ces derniers et les étrangers. La faible capacité des institutions locales et nationales pour concilier ces différents intérêts a notamment engendré la dégradation des ressources, l'occupation anarchique de l'espace et la multiplication des conflits.

La décentralisation qui a permis la mise en place des communes et la responsabilisation des élus dans la gestion des ressources, risque de rendre les choses plus complexes. En effet, on assiste à une tendance d'appropriation des ressources naturelles de la part de certaines communes pour leurs citoyens au détriment d'autres populations venues d'ailleurs. Les élus ne perçoient pas forcément les enjeux de la GRN et surtout de la gestion conjointe des ressources. De surcroît, les outils de planification mis à leur disposition et sur lesquels ils sont formés ne prennent pas suffisamment en compte les aspects de l'inclusion sociale et de la gestion concertée des ressources communes surtout entre différents collectivités territoriales (communes, cercles, régions).

Encadré 1 : Définition des ressources naturelles communes

Les ressources communes sont des ressources exploitées de manière simultanée ou séquentielle par différents utilisateurs. Ces ressources sont gérées collectivement parce qu'il est difficile de revendiquer ou de faire valoir des droits exclusifs sur elles ou parce que cela n'en vaut pas la peine.

Source: Ostrom, E. 1990 "Governing the Commons. The evolution of institutions for collective action". Cambridge University Press, Cambridge, UK.



Photo: Wolfgang Lauber

Bankass: le plateau, la falaise et la plaine de Seno

Ce chapitre présentera les caractéristiques et les enjeux fonciers autour de la gestion des ressources naturelles dans les zones d'intervention de la NEF et SOS Sahel.

Gestion des ressources naturelles dans le cercle de Bankass

Présentation sommaire du cercle

Le cercle de Bankass est un des huit cercles de la région de Mopti, la 5ème région de la république du Mali. Situé au sud-est de Mopti entre les escarpements de Bandiagara et la frontière du Burkina Faso, Bankass couvre une superficie totale de 9.504 km² et compte 280 villages officiels. Sa population est de 203.600 habitants avec une densité moyenne de 21 habitants au km². Les ethnies qui la composent sont Dogon, Peul, Dafing, Samogo, Bobo, Bozo et Tamachèque. Les principales activités économiques sont l'agriculture et l'élevage, la pêche, le commerce, et l'artisanat.

Le cercle de Bankass est divisé en 12 communes avec comme responsable un maire élu. L'organe de prise de décision en matière de développement local est le conseil communal également élu. Les problèmes de développement qui dépassent le niveau d'une commune sont traités soit par accord entre les communes concernées soit par le conseil de cercle.



Animaux au Seno en saison sèche

En allant du nord vers le sud, le cercle se subdivise en trois zones agro-écologiques à savoir :

- **La zone du Plateau** caractérisée par les élévations dont les altitudes varient entre 400 et 500 mètres; la végétation se compose d'un fin couvert d'herbes sur les terrains rocaillieux, de forêts galerie dans les dépressions le long des ravins et de savane arborée sur les sols sableux situés aux abords immédiats de la falaise.
- **La zone du Seno**, vaste plaine sableuse qui occupe la partie centrale du cercle, est totalement occupée par les champs et la végétation est composée d'espèces agro-forestières traditionnelles.
- **La zone du Samori** située au sud du cercle se caractérise par des sols argileux et limono-argileux, une abondance relative des ressources forestières, la présence permanente d'un bras du fleuve (le Sourou) qui favorise la riziculture et la pêche.

Traditionnellement le cercle se subdivise en entités socio-culturelles qui sont des anciennes unités politiques d'avant la colonisation dirigées par un chef traditionnel appelé *hogon* ou *massaké*. Ces entités socio-culturelles sont aussi des unités socio-foncières issues d'un village mère qui détient la gestion coutumière de la terre.

Dans la zone du Plateau chaque entité socio-culturelle dispose d'une association traditionnelle de gestion des ressources naturelles dont l'appellation varie d'une

entité à l'autre (*alamadiou, barahogon*). Dans les zones du Seno et du Samori ces associations ont été affaiblies avec la migration, leur non-reconnaissance par les services techniques de l'État et la multiplication de la compétition liée à l'explosion démographique et à l'augmentation du cheptel.

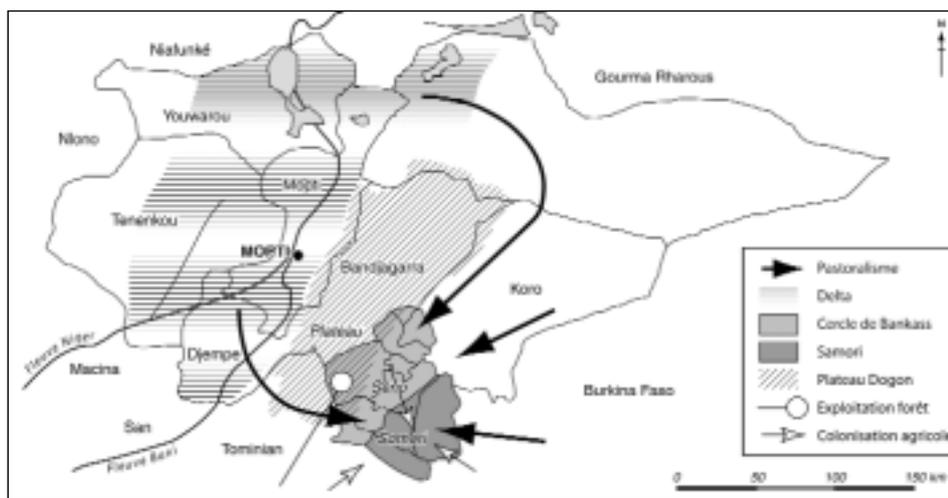
Problématique de la GRN

Le cercle se caractérise à la fois par une inégalité de répartition des ressources naturelles entre ses trois zones et les faibles capacités des institutions modernes et traditionnelles à gérer cette inégalité de répartition.

Le Plateau et le Samori recèlent de ressources forestières et pastorales alors que le Seno est une zone exclusivement agricole. Cela crée de fait une interdépendance entre les trois zones. Les animaux du Seno utilisent les espaces pastoraux du Plateau et du Samori en hivernage, les populations du Seno exploitent le bois du Samori et du Plateau, et les animaux du Plateau exploitent les résidus de récolte et les puits du Seno en saison sèche.

Avec l'amélioration de la pluviométrie et la longue mise en jachère, les terres du Plateau sont devenues fertiles et attirent de plus en plus les agriculteurs qui commencent à y cultiver des champs. La permanence de l'eau dans le Sourou (zone de Samori) suite à la construction d'un barrage sur le fleuve Moune au Burkina Faso a entraîné dans la zone du Samori une forte migration des agriculteurs du Plateau et du Seno à la recherche de terres fertiles. Aussi, la riziculture et la pêche commerciale se sont développées dans la vallée du Sourou. Le diagramme présente ses enjeux d'une manière schématique.

Carte 2. Les enjeux dans le cercle



Outre la superposition des droits positifs et des droits coutumiers, la zone est également marquée par des décalages fondamentaux entre les règles traditionnelles et modernes de gestion des ressources naturelles de gestion appliquées par les institutions locales et par les services étatiques. Dans le Samori (après l'interruption du processus de classement de la forêt par l'État) on assiste à la prolifération des installations anarchiques de hameaux par les villages propriétaires terriens qui cherchent à marquer et garantir leurs droits.

Présentation du programme SOS Sahel/PAGE Bankass

SOS Sahel GB a débuté ses interventions dans le cercle de Bankass en 1992 avec le Projet de Protection de l'Environnement de Bankass qui avait comme principaux partenaires les associations traditionnelles de gestion des ressources naturelles et les services techniques étatiques. Les activités du projet ont porté sur l'identification, l'analyse institutionnelle, et le renforcement des capacités des associations traditionnelles de GRN à savoir les *alamodiou* et les *barahogon*. Cela a permis à ces associations de sortir de la léthargie due à leur non-reconnaissance par l'État, de percevoir la nécessité de rendre le mode de désignation de leurs responsables plus démocratique et de décentraliser les prises de décisions pour favoriser cette reconnaissance.

En organisant des concertations et des ateliers, le projet a pu instaurer une collaboration entre ces associations et les services techniques en matière de surveillance de la brousse. Cela a été consacré par la signature d'un protocole d'accord qui responsabilise les associations chargées de la surveillance des ressources du terroir ; le service technique assure un rôle d'appui pour traiter des situations qui dépassent les compétences des associations. Cela a renforcé leur autorité vis à vis des administrations et des étrangers qui ont tendance à ne pas les reconnaître.

A la fin de la première phase en juillet 1997, il est apparu que les interventions du projet ont surtout touché les agriculteurs alors que les intérêts des éleveurs (sédentaires et transhumants) et des femmes n'ont pas été suffisamment pris en compte. Pour corriger cette insuffisance, la deuxième phase appelée Projet d'Appui à la Gestion de l'Environnement de Bankass (PAGE/B), qui a duré de 1998 à 2002, a inclus dans ses objectifs une plus grande implication des éleveurs et des femmes dans la prise de décision en matière de GRN.

Pour relever ces défis, une analyse des résultats de diagnostic institutionnel (réalisé dans la première phase avec l'appui d'un juriste) a été faite avec chaque association pour permettre aux responsables de décider en toute connaissance de cause de rester traditionnelle en gardant leur structuration actuelle ou de se légaliser en adaptant leur structuration à la législation. Les associations ont opté pour une reconnaissance juridique afin d'émerger comme interlocutrices des

autres intervenants et particulièrement les structures étatiques. Par ailleurs, elles ont fait certaines ouvertures, dont la mise en place de comités directeurs par élection pour favoriser l'inclusion des couches marginalisées dont les pasteurs et les femmes dans la prise de décision.

C'est dans ce cadre que SOS Sahel s'est engagée à faire face à la question d'inclusion sociale et ceci en partenariat avec le PGCRN.

Gestion des ressources naturelles dans le cercle de Douentza

Présentation sommaire du cercle

Douentza est l'un des huit cercles que compte la cinquième région administrative du Mali. Il couvre une superficie de 18 903 km² et compte 255 villages et fractions avec une population de 148 969 habitants et une densité moyenne de 8 habitants au km² (recensement 1996). Administrativement, le cercle est subdivisé en 15 communes dont 14 rurales et 1 urbaine avec des maires assistés de conseils communaux élus comme responsables du développement local. Les peulhs, les dogons, les bambaras, les sonraïs, les tamachecks, et les markas sont les principales ethnies qui composent le cercle. Son économie est basée essentiellement sur l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la pêche et l'artisanat.

Le climat du cercle est de type sahélo-saharien avec une saison pluvieuse qui ne dure que trois mois dans l'année et une pluviométrie moyenne annuelle de 400mm.

Le cercle se divise en quatre zones agro-écologiques à savoir :

- **La zone lacustre** située au Nord qui recèle d'importantes ressources pastorales aquatiques d'une très grande valeur nutritive et économique.¹ Les potentialités hydro-agricoles, pastorales et halieutiques font de cette zone un espace d'interdépendance et d'échange assez important avec les autres zones. Il faut noter la présence de formations dunaires jouxtant les bras du fleuve sur lesquelles sont pratiquées les cultures sèches notamment le mil. La végétation est à grande dominance arbustive et principalement constituée d'épineux (Acacia) souvent rabougris. On rencontre aussi des doumeraies à peuplement plus ou moins dense et à tendance dégradée.
- **La zone du plateau** située au centre et caractérisée par des élévations plus ou moins importantes. La végétation est caractérisée par un couvert d'herbes important par endroit et de quelques grands arbres aux abords immédiats des falaises et dans les champs.

1. Surtout le bourgou (*Echinochloa stagnina*).

- **La zone du Seno** située au sud-est est caractérisée par de vastes plaines sableuses. Elle est occupée par des champs et de grands pâturages mais confrontée à une insuffisance d'eau surtout après l'hivernage qui fait que pendant une certaine période de l'année les animaux ne peuvent plus rester dans la zone malgré la présence d'herbes. La végétation herbacée caractérise les plaines sableuses et couvre les parties dunaires.
- **La zone de plaines** située à l'ouest reçoit plusieurs cours d'eau à partir des eaux de ruissellement des plateaux où l'on rencontre la végétation arborée avec des espèces de taille moyenne. Par endroit, les végétations arbustive et arborée constituent des peuplements denses prenant l'allure d'une savane arbustive ou brousse tigrée (c'est le cas de la zone du Kelka²). La végétation herbacée constitue un tapis herbacé enrichissant les pâturages des brousses tigrées.

Problématique de la GRN dans la zone du Kelka

Située entre le Delta et le Seno, la zone du Kelka, à cause de l'abondance relative des ressources forestières et de la nature de ses sols argileux et limono-argileux, est un pôle d'attraction pour plusieurs groupes d'utilisateurs dont les résidents (agriculteurs, éleveurs), les éleveurs transhumants venant du Delta et du Seno, les exploitants et commerçants de bois ainsi que pour les femmes résidentes et étrangères.

Depuis les années de sécheresse (70s et 80s) la zone de Kelka, avec ses sols plus humides, est devenue une zone agro-pastorale avec l'extension progressive des champs dans des zones préalablement destinés aux activités pastorales (bas-fonds, pistes de transhumance, et aires de repos d'animaux). Ceci a engendré des tensions et des conflits entre non seulement les éleveurs et agriculteurs résidents de la zone, mais aussi entre ces derniers et les pasteurs transhumants du Delta et du Seno.

La zone du Kelka représente un « carrefour » important pour les animaux en transhumance entre la zone inondée et la zone exondée. C'est ici que les troupeaux se reposent pour quelques jours voir semaines (selon l'année) lorsqu'ils quittent ou retournent dans le Delta. Le Kelka est aussi une ressource stratégique pour des familles pastorales du Seno qui viennent y passer plusieurs jours en hivernage et la saison froide. La colonisation agricole progressive compromettrait les moyens d'existence des éleveurs qui perdaient leurs espaces de pâturage au profit de l'agriculture ainsi que leurs droits d'accès aux ressources communes. D'ailleurs avec les années de sécheresse et l'augmentation de la population, ces droits étaient de plus en plus contestés par les groupes résidents qui cherchaient à imposer des droits exclusifs quant à l'exploitation de ces ressources. Cette situation favorisait les conflits sociaux entre les différents groupes ce qui en retour constituait une menace pour l'exploitation durable du

2. Nom traditionnel de la zone d'où est tiré le nom de l'association supra-villageoise *Waldé Kelka*. La zone du Kelka est d'une superficie de 106,070 hectares.

capital de ressources naturelles également convoitées par les commerçants du bois venant de la ville de Mopti.

Présentation sommaire du programme NEF

La Near East Foundation (NEF), ONG d'origine américaine intervient depuis 1984 au Mali, dans la région du Mopti. Le choix de cette région et en particulier du cercle de Douentza se justifie par la situation de crise socio-économique très aiguë née de la sécheresse de 1983-1984. Comme les autres régions du nord du pays à vocation agro-pastorale aussi durement touchées par le phénomène, les populations de Douentza avaient besoin d'assistance et d'appui. C'est pour cette raison que les premières actions de la NEF ont porté sur l'aide d'urgence et la reconstitution du cheptel pour faire face à leurs besoins de subsistance.

Devant la nécessité de créer les conditions d'un développement communautaire durable, la NEF mit en place progressivement un programme d'appui au développement local. Les activités appuyées par la NEF se situent dans les domaines suivants : la gestion des ressources naturelles, le crédit, l'organisation de la société civile, l'alphabétisation et l'éducation civique, l'appui à la décentralisation et la promotion de genre.

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, la NEF en collaboration avec les services techniques de l'État, appuie sur le plan institutionnel et technique une association supra-villageoise pour une gestion décentralisée des ressources dans la zone du Kelka. Cette association qui s'appelle *Waldé Kelka* compte quinze villages membres repartis dans quatre communes rurales relevant des cercles de Douentza et de Bandiagara. Toutefois, le plan d'aménagement de la zone du Kelka élaboré et adopté en 1997 a été fait sans la participation des éleveurs résidents ou transhumants, et en conséquence ne prenait pas suffisamment en compte leurs intérêts par rapport à la gestion des ressources surtout pastorales.

Afin de répondre à ces problèmes la NEF, en partenariat avec le PGCRN, s'est lancé dans un processus de recherche-action avec l'association de *Waldé Kelka*, ses villages membres ainsi que les éleveurs transhumants, les collectivités territoriales et les services technique sur la nécessité de prendre en compte le pastoralisme dans la mise en œuvre du plan d'aménagement de la zone du Kelka.

Sommaire des enjeux et défis

Compte tenu de leurs richesses en ressources, les cercles sont devenus des pôles d'attraction non seulement pour les populations locales mais aussi pour d'autres. Ainsi, la croissance démographique, le système agricole essentiellement extensif (sauf au niveau de certaines poches comme le plateau Dogon), la baisse progressive des rendements agricoles ont accentué la pression sur les ressources naturelles.

Cela s'est traduit par une situation hétéroclite où chaque groupe défend ses propres intérêts et sa position selon l'autorité ou la voie qui lui est favorable (lois modernes, pratiques coutumières, administration, les partis politiques) ce qui a engendré des conflits sociaux et une mauvaise gestion et utilisation des ressources naturelles. En outre, le pastoralisme n'était pas perçu par les services techniques et les représentants de l'Etat comme une forme rationnelle et durable d'utilisation des ressources naturelles.

Face à cette situation, les programmes de GRN de SOS Sahel/GB et NEF ont été amenés à faire face à un certain nombre de défis communs :

a) La nécessité de **concilier les intérêts et rapports de forces** entre différents utilisateurs par rapport aux ressources communes. Ceci implique une conciliation à plusieurs niveaux entre notamment :

- les utilisateurs eux-mêmes d'abord, c'est à dire les différentes catégories de résidents (pasteurs, agro-pasteurs, agro-pêcheurs, hommes-femmes) et entre ces derniers et les non-résidents;
- les services techniques et les associations locales de GRN; et
- les collectivités décentralisées et les associations coutumières de GRN.

b) La nécessité de catalyser et d'accompagner un **processus qui permettra aux différents acteurs de s'impliquer volontairement et d'une manière «informée»** pour trouver des solutions concertées, et équitables à tous ces problèmes en prenant en compte le fait :

- que tous les acteurs n'ont pas les mêmes niveaux d'information et d'éducation;
- qu'il peut y avoir une «histoire» de conflit entre certains des groupes ce qui ne favorise pas la confiance entre eux;
- qu'il peut y avoir différentes valeurs et visions entre les groupes (Islam-réligions traditionnelles).

c) La nécessité de **renforcer les capacités du personnel du projet et des partenaires** de développement (services techniques, etc.) qui ne sont pas suffisamment outillés pour répondre à cette situation qui a une dimension plutôt politique (problèmes de rapports de forces) que technique (gestion physique de GRN). La plupart des agents ont reçu une formation technique et sectorielle; et le projet manquait des outils appropriés pour travailler avec les éleveurs. Il était aussi question d'améliorer les connaissances tout en changeant les mentalités et les perceptions erronées et négatives des partenaires de développement sur le pastoralisme.

4 Renforcement des capacités

Dans le souci de trouver une solution équitable et durable à la gestion des ressources naturelles surtout communes face aux différents problèmes qui se posent, il a fallu que le personnel des projets acquière des compétences eux-mêmes. C'est dans ce contexte que SOS Sahel/GB et NEF ont collaboré avec le PGCRN pour mieux s'outiller et faire face aux défis sus cités.

PGCRN

Le PGCRN est née en 1999, à la suite de concertations entre l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) et SOS-Sahel/GB et de réflexions par les différents partenaires sur la pertinence d'une gestion conjointe des ressources naturelles. Ce programme qui couvrait quatre pays³ a été mis sur pied en réponse aux difficultés exprimées avec comme objectif principal le renforcement des capacités des partenaires à promouvoir des activités de recherche-action sur la question de l'inclusion sociale. C'est à dire la prise en compte effective des intérêts légitimes et l'implication de chacun des acteurs concernés.

Activités de renforcement des capacités

Tout est parti de la formation sur le pastoralisme en 1999. Cette formation était nécessaire pour permettre aux agents de la NEF et du SOS Sahel/GB de mieux comprendre la logique et le fonctionnement du système pastoral dans le contexte sahélien afin de les permettre de mieux concevoir et mettre en œuvre des activités de recherche-action pour une gestion conjointe des ressources communes.

Cette formation sur le pastoralisme a donné aux participants de nouvelles connaissances et a conduit à l'amélioration de leur perception sur la dynamique des systèmes agro-pastoraux. Ainsi les deux projets ont redéfini leurs programmes de recherche action. Cette nouvelle perception positive de l'élevage transhumant n'est cependant pas partagée par les autres partenaires des projets qui n'ont pas bénéficié de la formation. Cela a souvent rendu difficile les échanges notamment au cours de l'atelier national à la fin du programme.

3. Le Mali, le Niger, le Soudan et l'Ethiopie.

Cette formation a été suivie par une deuxième formation sur l'outil « Portrait de Famille » qui visait une meilleure compréhension des différents systèmes de production par les familles et les agents de développement.⁴ La spécificité de cet outil est qu'il donne des informations assez détaillées sur la famille étudiée, les stratégies de survie des ménages et surtout permet à la famille concernée et par ricochet à toute la communauté de mieux connaître et comprendre les opportunités et la précarité de leur environnement socio-économique. L'intérêt de l'outil est de faire plusieurs portraits sur des familles qui représentent différentes catégories d'utilisateurs des ressources naturelles (par exemple les agro-pasteurs résidents, les transhumants, etc.), et de restituer ces résultats aux populations pour les permettre de mieux comprendre leurs systèmes de vie respectifs, ainsi que ceux des autres catégories et les relations qui existent entre les deux.

Les équipes du programme à partir des deux formations ont pu améliorer leurs propres techniques de collecte et d'analyse des données adaptées aux systèmes pastoraux, d'avoir une meilleure connaissance des systèmes pastoraux dans leurs zones d'intervention et d'enclencher une dynamique de concertation entre les différentes parties prenantes de la gestion des ressources communes.

En plus des formations de types classiques, deux agents de SOS Sahel/GB et NEF ont effectué des visites d'échange dans le cadre du PGCRN, une à une ONG sénégalaise spécialisée dans l'alphabétisation et la formation en langues locales (Associés en Recherche et l'Education pour le Développement) et une au Programme Sahel Burkinabé au Burkina Faso. Au Sénégal les agents ont échangé sur les approches d'alphabétisation en Peul, et la gestion des conflits. Au Burkina la visite a porté sur un cadre de concertation pour la gestion des ressources naturelles qui avait permis de réduire les cas de conflits autour des ressources naturelles dans la zone de Kishi Beiga dans le département du Seno.⁵

4. Voir annexe 1 pour une présentation de l'outil « Portrait de Famille »

5. Voir le numéro 3 de la série *Securing the Commons*.

3 La recherche-action pour l'inclusion sociale

Ce chapitre décrit comment SOS Sahel/GB et NEF à la suite des formations ont mis en œuvre des activités de recherche-action dans leurs zones d'interventions afin de promouvoir un processus de débat informé au niveau local avec tous les acteurs sur la gestion conjointe des ressources naturelles communes. L'approche consiste à amener tous les acteurs à la base y compris les différents usagers résidents et non résidents, les institutions coutumières de GRN, les maires et les élus des communes et les différents services techniques de l'Etat à analyser leurs situations et leurs intérêts de GRN par rapport à d'autres groupes, et d'une manière concertée d'identifier les solutions appropriées pour la gestion conjointe des ressources communes.

Il ne s'agit pas de processus pré-établis mais un chemin itératif basé sur les événements et les actualités qui préoccupaient les populations afin d'avoir une porte d'entrée pertinente. La démarche est délicate car elle implique une remise en cause des rapports de force. Elle nécessite également que le processus soit conduit par les acteurs eux-mêmes d'une manière informée et selon leur rythme. C'est un processus qui peut toutefois être « accéléré » au besoin.

Cas de SOS SAHEL/GB

Cette section décrit le processus par lequel le Projet d'Appui à la Gestion de l'Environnement de Bankass (PAGE-B) a facilité la promotion de la gestion conjointe des ressources communes dans un contexte institutionnel en pleine évolution.

Il comprend trois catégories d'action ou d'étapes à savoir : (i) la recherche d'informations par l'équipe du projet avec la participation des personnes ressources issues de certaines catégories sociales; (ii) la facilitation des analyses participatives des informations à travers les concertations et les ateliers qui mettent en contact les représentants des différentes catégories sociales et permettent à chacun de s'exprimer; (iii) les actions collectives qui relèvent de la responsabilité des populations et qui sont prises en toute connaissance de cause après les analyses.

Etape 1 : Les activités de recherche

Trois types d'activités de recherche ont été mené par PAGE-B dans le cadre du partenariat avec le PGCRN :⁶

- **L'élaboration d'une carte pastorale.** L'objectif de cette activité était de recenser et mettre en évidence les divergences de perceptions sur l'espace et les ressources « pastorales » (plans d'eaux, aires de pâturages, pistes de transhumances) des différents acteurs dans la zone du Samori. Pour les cultivateurs résidents qui se considèrent propriétaires coutumiers de la zone, tous ces espaces non-cultivés n'étaient que des champs futurs dès qu'ils en auront besoin. Cette perception est partagée par les agents de l'État qui considèrent l'élevage transhumant comme une activité qui dégrade les ressources naturelles. Pour les pasteurs, il ne doit pas exister d'équivoque en matière d'espaces pastoraux car pour eux ils ont toujours existé et sont connus de tout le monde. Certains administrateurs profitent de cette situation conflictuelle pour attribuer des espaces à une catégorie sociale sans prendre en compte les intérêts légitimes d'autres acteurs.
- **Une étude sur les transhumants.** Cette étude, menée sur les transhumants qui viennent dans le cercle de Bankass en hivernage, a permis de connaître les provenances des éleveurs, leurs statuts par rapport aux troupeaux (bergers ou propriétaires), les trajets suivis, les zones de séjour, les durées de séjour et les raisons, leurs relations avec les populations autochtones, et les conditions d'accès aux ressources. Sur la base de cette étude une famille de transhumant a été identifiée pour l'élaboration d'un portrait de famille.
- **L'élaboration de quatre portraits de famille.** Les portraits de quatre familles représentant les différents systèmes de production de la zone ont été réalisés.⁷ Ces études ont permis de connaître les systèmes et stratégies de survie des familles, les interrelations entre les systèmes de productions, les conditions d'accès aux ressources naturelles et les perturbations intervenues dans les systèmes et leurs interrelations à cause des changements de contextes (sécheresses, politiques nationales ou régionales).⁸

Etape 2 : Les analyses participatives

Les analyses participatives ont porté sur une série d'activités tout au long du processus de recherche-action. Elles ont consisté à partager les résultats des activités de recherche à différents niveaux (les familles, les communautés, les communes et le cercle de Bankass) d'une part, et des séances d'information et de

6. L'élaboration de la carte pastorale et l'étude sur les transhumants ont commencé en 1998 juste avant le partenariat avec le PGCRN. Le projet avait aussi mené des études MARP et une recherche sur la problématique de la gestion de la forêt de Samori depuis 1995.

7. L'agropastoralisme à base de l'agriculture; l'agropastoralisme à base de l'élevage; l'agropastoralisme et la pêche; et l'élevage transhumant.

8. Annexe 2 présente un exemple d'un portrait de famille dépersonnalisé.



Photo: SOS Sahel

Abreuvement des animaux en saison sèche au Seno



Photo: SOS Sahel

Drissa Seri, pêcheur et cultivateur de riz au Samori

formations notamment sur les textes législatifs de gestion des ressources naturelles ainsi que des visites d'échanges à l'intérieur et à l'extérieur du Mali, d'autre part. Les analyses visent à rapprocher des perceptions qui étaient auparavant totalement opposées et à favoriser la coopération entre les catégories en présence malgré leur diversité et leurs divergences.

Les restitutions des résultats des portraits de famille ont été faites à plusieurs niveaux:

- d'abord au niveau de la famille en question afin de vérifier l'information et discuter sur l'efficacité de leurs stratégies surtout par rapport à l'accès et la gestion des ressources naturelles;
- ensuite au niveau de la communauté dans laquelle se trouve la famille afin de confirmer la représentativité des informations par rapport à la communauté et d'ouvrir le débat sur la problématique de la gestion conjointe;
- enfin au niveau du cercle de Bankass où les résultats de plusieurs portraits ont été utilisés dans le contexte d'un atelier sur la problématique de la gestion conjointe des ressources communes.

Ces différentes restitutions ont permis aux populations et aux décideurs locaux (le maire et les élus ainsi que les représentants de l'Etat et les services techniques) de cerner la diversité mais aussi la complémentarité et l'interdépendance de certaines activités (notamment l'agriculture et l'élevage), la dimension intercommunale de l'élevage et le besoin de préserver la mobilité des troupeaux pour assurer une gestion rationnelle de l'espace. Les restitutions ont facilité un processus de dialogue et de rapprochement entre les différents groupes d'utilisateurs et d'acteurs du cercle et des cercles voisins autour de la gestion des ressources communes. Elles ont également permis d'identifier les vraies causes des problèmes et de faire des propositions de solutions dont certaines ont connu des débuts d'exécution (voir ci-dessous). En d'autres termes les analyses participatives constituent l'âme de la recherche – action et par conséquent le levier des actions collectives

Les activités d'information et de formation sur le cadre légal et législatif en matière de gestion des ressources naturelles (charte pastorale, textes forestiers, etc.) ont complété les activités de restitution des résultats de la recherche en donnant aux populations et les collectivités décentralisées une vision globale de leur situation, et une meilleure compréhension des opportunités offertes par les textes et les décalages entre le corpus juridique et les réalités locales.

Etape 3 : Les actions collectives

Les activités de recherche et d'analyses participatives ont eu comme impact l'adhésion volontaire des différentes catégories sociales à l'idée de la gestion conjointe des ressources communes. Mieux encore, cette adhésion s'est traduite par des décisions et des actions importantes ci-dessous citées. Toutefois, il faut préciser que cette adhésion, bien qu'elle ait été volontaire, n'était pas immédiate. Elle s'est progressivement installée au fur et à mesure que les différents acteurs se rendaient compte eux-même, sur la base des activités du programme, des bénéfices potentiels d'une gestion conjointe des ressources naturelles. Il faut aussi préciser que les différentes actions qui ont été entreprises, et qui sont décrites ci-dessous, n'ont pas suivi un chemin prédéterminé. Elles ont été mises en œuvre en fonction des préoccupations des populations mais ont toutefois servi comme cadre dans lequel la problématique de la gestion conjointe pourrait être abordée.

Toutefois, le processus n'était pas parfait. Tous les acteurs n'étaient pas forcément convaincus au même degré du principe de l'inclusion sociale dans la définition et la mise en œuvre des règles de gestion des ressources naturelles, et il est également vrai que le processus d'inclusion n'a pas pu toucher toutes les parties prenantes. Par exemple, la problématique de l'implication des femmes est toujours d'actualité. Il y avait aussi des difficultés pour les autorités locales d'impliquer d'une manière significative les éleveurs transhumants à cause de leur mobilité.

Malgré ces défaillances, les exemples ci-dessous démontrent comment un processus de recherche action participatif facilité par le projet a pu amener les populations et les autorités locales à définir eux-même des solutions à leurs problèmes d'une manière concertée et consensuelle. L'avenir confirmera ou non la durabilité de leurs actions.

(i) La participation informée des autorités et délégués de la société civile au forum de Sofara et la décision de mettre en œuvre les recommandations

Au lendemain de la mise en place des conseils communaux, la commune du Fakala⁹ a organisé une rencontre avec les autorités d'autres communes dont les animaux viennent pâturer dans leurs pâturages en saison sèche. Les communes du cercle de Bankass faisaient partie des localités concernées. L'objet de la rencontre était donc de discuter des conditions d'exploitation des ressources naturelles dans le nouveau contexte de la décentralisation.

9. Situé dans la commune de Djénne dans la zone inondée (le delta central du Niger).

Les délégués du cercle de Bankass ont utilisé les résultats de l'étude sur transhumants (voir ci-dessus) pour prouver l'interdépendance entre les zones inondées et exondées d'une manière générale, et entre la commune de Fakala et le cercle de Bankass en particulier. Les résultats de l'étude montraient que la majorité des transhumants qui visitaient le cercle de Bankass venaient de la zone inondée et surtout de la commune du Fakala ! Cela a mis les délégués de Bankass dans une position de force dans les débats!

A travers les débats, la problématique des passages d'animaux a été évoquée. Dans le cercle de Bankass les éleveurs avaient des difficultés de conduire leurs animaux à travers le Seno (zone agricole) afin d'atteindre la zone du Samori (zone pastorale) à cause de l'inexistence ou la colonisation des pistes de transhumance par les champs. Les autorités régionales au cours de ce forum ont recommandé la réhabilitation des pistes de transhumance d'intérêt régional dans le cercle de Bankass. Les délégués de Bankass ont adhéré à la recommandation qu'ils ont mise en œuvre à travers des concertations au niveau de chaque commune avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris les transhumants. Lors de ces concertations les informations issues de la recherche ont été analysées, et avec l'appui des partenaires au développement cent dix kilomètres de piste ont été identifiés, délimités et bornés en 2000 et 2001.

(ii) Élaboration par les élus communaux des règles de gestion des pistes de transhumance et mise en place des structures de gestion

Ces actions sont les corollaires de la réhabilitation des pistes de transhumances. Sur la base des ateliers d'information et de formation que le projet a organisé sur la loi portant charte pastorale, les communes dans le cercle de Bankass ont élaboré des règles locales de gestion des pistes de transhumance. Ils ont aussi mis en place dans chaque commune et chaque village directement concerné par les pistes une commission ou un comité pour assurer le suivi de l'application des règles élaborées.

Ces règles ont été identifiées d'une manière participative à travers une série d'ateliers locaux qui cherchaient à assurer la participation de tous les acteurs concernés : représentants des communautés d'éleveurs et d'agriculteurs résidents, les services techniques, les élus, les associations coutumières, etc. Le travail a été coûteux en temps et en ressources (tout le processus a pris plusieurs mois), et il a fallu s'organiser en fonction de la disponibilité des populations. Mais ces efforts en valait la peine puis qu'à la fin il y avait consensus entre toutes les parties prenantes.

(iii) Initiation par les élus du cercle de Bankass de l'organisation d'une concertation nationale sur la problématique de la gestion des ressources naturelles du cercle dénommé Forum de Ouenkoro

C'est à la suite de forum de Sofara et des différentes restitutions des activités de recherche que les autorités du cercle de Bankass ont décidé d'organiser une grande rencontre pour discuter à leur tour de l'avenir des ressources naturelles dans le cercle. Le forum de Ouenkoro a réuni plus d'une centaine de personnes représentant non seulement les différentes couches de la population locale, les institutions coutumières, les autorités locales mais aussi des responsables de l'Etat, des ONG, des bailleurs et même un Ambassadeur d'un pays occidental. La spécificité de cette rencontre était que pour la première fois dans le cercle il y a eu un débat informé, impliquant tous les acteurs, sur la problématique de la gestion des ressources naturelles. A l'issue de ce forum un document d'orientation de la gestion des ressources naturelles du cercle a été élaboré, qui mettait l'accent sur la nécessité de l'inclusion sociale pour une gestion équitable et durable des ressources naturelles.

(iv) Décision de responsabiliser le conseil de cercle pour la gestion de la forêt du Samori et l'inscription de la poursuite de la finition du document de plan d'action et sa mise en œuvre dans le plan triennal de développement du cercle

Dans l'objectif d'adapter les plans d'actions environnementales au nouveau contexte de la décentralisation, le Ministère chargé de l'environnement à travers le Secrétariat technique permanent du cadre institutionnel de gestion des questions environnementales (STP/CIGQE) a décidé de doter les communes d'outil d'élaboration de plan communal d'actions environnementales afin qu'elles élaborent des plans en lieu et place des plans d'actions locales. Pour la conception du guide méthodologique les communes de Baye, Sokoura, Ouenkoro dans le cercle de Bankass, et qui se partagent la forêt du Samori, ont été choisies comme sites tests en raison de l'intérêt que le Forum de Ouenkoro a suscité au niveau des décideurs par rapport à la gestion de cette forêt.

Bien que la méthode préconisée par le STP/CIGQE n'ait envisagé que le niveau commune pour l'élaboration de plan, à la réunion d'information pour le lancement de l'opération les délégués des douze communes du cercle y compris ceux des trois communes concernées ont jugé que le cercle est le niveau approprié pour prendre la responsabilité de la gestion de ladite forêt dans la mesure où certaines questions dépassent les limites territoriales d'une seule commune et même du cercle. Le STP/CIGQE s'est conformé à la volonté des élus. Des ateliers ont été organisés dans chacun des trois communes concernées pour prendre leurs préoccupations en compte et un atelier a été organisé au niveau cercle avec la

participation des délégués des douze communes, des associations de la société civile et des services techniques pour élaborer un plan consensuel.

v) Décision de mettre en place au niveau de chaque commune et au niveau cercle des cadres de concertation des acteurs de gestion des ressources naturelles en veillant à la représentation de toutes les catégories sociales

Plusieurs concertations ont contribué à la naissance de cette idée. Mais c'est l'atelier sur les enjeux de la gestion conjointe des ressources naturelles dans un contexte de la décentralisation à Bankass qui a conduit à sa mise en application. Cet atelier a regroupé les élus communaux, les représentants des services techniques, de l'administration générale, des associations de la société civile.

Après la présentation des résultats des recherches sur la carte pastorale et des portraits de famille, les participants ont travaillé en sous-groupes pour analyser les portraits dépersonnalisés afin de dégager les stratégies des familles et se prononcer sur la pertinence de la gestion conjointe. Ensuite les sous-groupes ont planché sur les conditions d'une gestion conjointe.

L'analyse des portraits de familles a démontré qu'aucune famille ne dépend d'un seul système de production pour sa survie. Ceci a permis aux participants de remettre en cause l'approche sectorielle du développement rural préconisé par les services techniques et bon nombres d'organisations de développement. Elle a aussi permis aux participants de savoir que l'approche gestion et aménagement du terroir villageois a des insuffisances car elle ne prend pas suffisamment en compte les intérêts des non-résidents (telles que les éleveurs transhumants) qui ne vivent pas en permanence dans le terroir mais qui y exploitent des ressources à certaines périodes de l'année. Les participants sont allés plus loin dans l'analyse et ont reconnu que des activités peuvent dépasser les limites d'une commune et qu'il faut développer l'intercommunalité.

Les réflexions sur les conditions d'une gestion conjointe ont fait ressortir la nécessité d'identifier et d'impliquer tous les acteurs dans les prises de décisions pour que chacun se sente concerné par les règles et les applique correctement. Ces réalités ont amené les participants à décider de la mise en place de cadres de concertations au niveau de chaque commune et du cercle. Un accent particulier a été mis sur l'implication des pasteurs et des femmes qui sont des catégories sociales les plus marginalisées dans les autres instances de prise de décisions traditionnelles et modernes y compris les conseils des collectivités décentralisées.

En conclusion l'approche du projet a consisté à :

- mener des activités de recherche participative avec des personnes ressources;
- partager les résultats des recherches et d'autres informations pertinentes avec des personnes et des institutions à travers les restitutions et ateliers pour atteindre une masse critique qui adhère à la notion de gestion conjointe et amène les populations à s'engager dans des actions collectives basées sur le principe de l'inclusion de toutes les parties prenantes;
- apporter des appuis nécessaires à la réalisation des actions.

La principale remarque est que les analyses participatives constituent la charnière entre la recherche et l'action collective. Sans analyses participatives soit les recherches restent stériles soit l'intervenant identifie ses propres solutions et initie des actions que les parties prenantes auront du mal à s'approprier.

Cependant il faut signaler que le processus est très complexe et lent. Par conséquent sa mise en œuvre nécessite des ressources humaines bien préparées et surtout assez de temps, car bien que les actions découlent de la volonté des populations elles ont besoin d'une phase de consolidation qui nécessite des soutiens extérieurs.

Cas de Near East Foundation

L'expérience de la NEF dans la promotion de l'inclusion sociale est similaire de celle de SOS Sahel/GB. L'approche de la NEF était basée sur les mêmes principes qui permettaient aux populations de prendre des décisions en connaissance de cause sur la base des activités de recherche et d'analyse participatives tout en veillant sur le respect de la notion d'équité et de durabilité.

Cette section décrit comment le Programme d'Aménagement et de Gestion des Ressources Naturelles (PAGRN) a soutenu un processus au sein de l'association Waldé Kelka et ses villages membres pour la gestion conjointe de la zone du Kelka dans le cercle de Douentza. Le processus a consisté en six étapes fondamentales:

- Concertations villageoises sur la problématique de la gestion des ressources ;
- Recherche-action : études et analyses participatives, émissions de radio;
- Réunions de concertations supra villageoises ;
- Concertations entre utilisateurs des ressources naturelles non-résidents et responsables des associations villageoises ;
- Rencontre de concertation inter-communautaire ;
- Mise en place d'un cadre de concertation.

Ces étapes n'ont pas été menées dans un ordre chronologique préétabli mais c'est surtout la logique de recherche-action qui a été suivie d'une manière itérative et appropriée à chaque étape du processus.

Première étape : les concertations villageoises sur la problématique de non-respect des règles par les acteurs non-résidents

Comme souligné plus haut, un des problèmes de base dans la zone du Kelka était le non-respect des règles locales de GRN par les éleveurs transhumants. Ceci était dû au fait que ces règles ont été définies uniquement par les villages membres de l'association *Waldé Kelka* sans l'implication d'autres utilisateurs de la zone. Alors la première activité de la NEF était de mener des discussions dans tous les quinze villages membres de l'association *Waldé Kelka*. Ces discussions avaient comme objectif de faciliter un débat parmi les résidents sur les enjeux de la non-implication des acteurs non-résidents dans le processus de prise de décision. La complexité des enjeux et la nouveauté de l'idée d'une gestion conjointe ont fait que les débats ont été souvent houleux et passionnés. Cela a nécessité plusieurs passages dans certains villages afin de faire comprendre aux populations les enjeux de la gestion conjointe et les avantages qui y sont liés surtout dans le contexte sahélien.

La décision des villages concernés a été de tenir une réunion au niveau de l'association *Waldé Kelka* afin de débattre et d'identifier au niveau supra villageois les dispositions institutionnelles les plus appropriées à la gestion durable de leurs ressources. Afin d'accompagner et soutenir ce processus, le projet a initié trois études participatives et une série d'émissions radio à travers ses activités d'information et de sensibilisation.

Seconde étape : recherche-action pour mieux comprendre les stratégies de gestion des risques et information sur le contexte institutionnel.

A la suite de ces consultations avec les villages membres de *Waldé Kelka*, trois études participatives et des émissions radio ont été réalisées afin d'appuyer le processus de débat informé au niveau local.

- **Le système de transhumance.** Une des raisons évoquées par les populations résidentes pour la non-implication des éleveurs transhumants dans la définition des règles de local de gestion était qu'ils ne les connaissaient pas. Il n'était facile d'établir la véracité de ces propos compte tenu des liens économiques et sociaux qui ont toujours marqués les relations entre ces populations (contrats de fumure, système de logeurs). Par contre, l'équipe du programme n'avait qu'une connaissance limitée des systèmes de transhumance dans leur zone, et l'étude les a permis de mieux comprendre la dynamique économique et socioculturelle de la transhumance entre la zone du Kelka, le Delta et le Seno.

Les résultats de l'étude qui ont été partagés avec les différents villages lors des séances de restitution ont suscité une certaine prise de conscience par les acteurs résidents sur différents aspects du pastoralisme et de la transhumance. C'est à partir de là que les résidents ont reconnu non seulement l'importance stratégique de la zone du Kelka dans les circuits de la transhumance, mais aussi l'apport du pastoralisme dans leurs systèmes de productions (fumure, liens sociaux dans le Delta en cas de sécheresse). De plus les populations ont regretté l'affaiblissement de ces échanges et liens de réciprocité au fil de temps à cause des sécheresses et du fait que « les choses ont changé ».

- **Diagnostic institutionnel.** Il s'est agi d'une auto-évaluation par les membres des associations villageois membre du *Waldé Kelka* des forces et faiblesses de leurs organisations. Une étude similaire a été menée en 1998¹⁰ permettant ainsi aux populations d'apprécier l'évolution de leurs organisations par rapport à un certain nombre de critères : le niveau de représentativité des couches sociales plus marginalisées (les femmes, les éleveurs résidents, les transhumants); la fonctionnalité des associations; le contenu et la mise en œuvre de la réglementation; la cohésion sociale, le degré de légitimité; etc.

Ces diagnostics ont permis aux populations elles-mêmes de constater la faible représentation des étrangers et des femmes au sein de leurs instances de prise de décisions. A partir de là, elles ont préconisé de mener une approche de gestion tendant à impliquer en premier lieu les éleveurs transhumants à travers une représentation relativement équitable. Dans les villages de Amba et Tété Ompto par exemple, des décisions spontanées ont été prises pour le renouvellement et la recomposition de leurs associations dans ce sens.

- **Portraits de famille.**¹¹ Cette activité consistait à étudier les systèmes et stratégies de production de trois types de familles dépendant des ressources naturelles dans la zone du Kelka.¹² A travers la restitution des résultats à différents niveaux (la famille, la communauté¹³), les familles en question et leurs communautés ont pu améliorer leur compréhension des systèmes agropastoraux des populations provenant du Delta. D'une manière plus importante, les débats locaux qui ont accompagné les restitutions ont permis aux populations résidents et transhumants de mieux se connaître et de mieux comprendre les systèmes de production et les stratégies d'exploitation des ressources des uns et des autres.

10. Les résultats de cette étude ont fait l'objet d'une publication: Dème, Y. (1998) Associations locales de gestion des ressources naturelles du Kelka, Mali. Dossier 74, IIED, Londres.

11. Voir annexe 1 pour une présentation sommaire de cet outil.

12. Une famille résidente d'agro-pasteurs Dogon d'origine agricole; une famille résidente d'agro-pasteurs Peul d'origine pastoral; et une famille de transhumant Peul résidant dans le Delta intérieur du Mali.

13. Des restitutions au niveau des communes et du cercle de Douentza n'ont pas pu être effectués dans le cadre du PGCRN par manque de temps.

- **Les émissions radio.** L'objectif de ces émissions était de permettre une large diffusion des informations relatives à la gestion conjointe afin de créer un plus grand cadre de débat dans lequel les activités de recherche action du programme pourront s'effectuer. Les thèmes des émissions étaient orientés sur les enjeux de la gestion des ressources dans le contexte de la décentralisation, la pertinence de la gestion conjointe, la complémentarité entre les systèmes de production (agriculture-élevage). Un total de 363 émissions ont été réalisées et diffusées sous forme de débats animés, de jeux publics dans les villages, de spots, de microprogrammes et d'interview.

Bien qu'il est difficile d'évaluer l'impact de ces émissions, le nombre important de demandes de rediffusions des émissions, la diminution sensible du nombre de conflits entre « agriculteurs » et « éleveurs » et de la compréhension plus rapide constatée au niveau des villages partenaires au sujet de la gestion conjointe, témoignent que la radio a joué un rôle de sensibilisation très important.

Troisième étape : réunions de concertation supra villageoises

Après ces différentes étapes de recherche participative et de sensibilisation, il était question de favoriser des échanges entre les villages membres de *Waldé Kelka* afin que la structure supra-villageoise identifie une stratégie et une approche pour mettre en œuvre le principe de gestion conjointe des ressources naturelles.

L'objectif de ces réunions était d'harmoniser les visions des quinze villages membres par rapport à l'implication des non-résidents dans la gestion des ressources de la forêt de Kelka. Les discussions étaient focalisées sur les différentes formes de gestion des ressources qui ont existées et les avantages et inconvénients de chaque forme.

À l'issue des débats les leaders de l'association *Waldé Kelka* ont reconnu que la forme de gestion inclusive est nettement appropriée dans leur contexte comme s'est exprimé un des leaders :

« il ne nous sert à rien de vouloir gérer les ressources sans les autres. Du moment où, nous ne sommes pas à mesure de refuser l'exploitation des ressources par d'autres acteurs que nous, il est absurde de ne pas les impliquer dans ce qu'on est en train de planifier. Nous avons toujours reproché par le passé l'approche centraliste de l'État, donc aujourd'hui, nous devons prôner l'ouverture et le dialogue pour mieux gérer nos ressources ».

Convaincus davantage par la restitution des résultats des études sus citées, les quinze villages par l'intermédiaire de leurs représentants ont adhéré à l'idée d'élargir

les réflexions sur la gestion conjointe des ressources au-delà de leur organisation. Cela a abouti à des prises de contact des responsables de *Waldé Kelka* avec les utilisateurs non-résident et les conseils de quatre communes concernées par la zone.

Quatrième étape : concertation entre les utilisateurs non-résidents et les responsables des associations villageoises en juillet 2001

La NEF a facilité des rencontres d'information dans chacune des quatre communes concernées par la zone du Kelka. Ces rencontres ont consisté à échanger avec les conseils communaux afin de les éclairer sur les enjeux de la gestion des ressources naturelles dans le contexte de la décentralisation et d'améliorer leur compréhension sur l'importance de la gestion conjointe dans le développement local. Cette rencontre a aussi contribué à la préparation d'une rencontre inter communautaire sur la même question.

Parallèlement les responsables de l'association *Walde Kelka* ont pris contact avec les propriétaires des animaux des villages de Konza, Sendégué, Konna et Soye, dans le Delta. L'étude sur la transhumance (voir ci-dessus) ayant identifié ces villages comme étant les villages d'origines de grand nombre de transhumants qui séjournent dans la zone du Kelka. Cette démarche se justifie par le fait que les propriétaires avec qui ils doivent convenir par rapport à la gestion conjointe ne conduisent pas eux-mêmes leurs animaux en transhumance. Ils utilisent des bergers salariés et ne se rendent sur le terrain qu'en cas de conflit grave entre les bergers et les résidents.

L'objectif de cette rencontre a été d'informer les propriétaires des animaux sur la problématique de la gestion de la zone de Kelka et de la nécessité d'organiser une rencontre inter-communautaire entre résidents et non-résidents pour trouver les solutions au non-respect des règles de gestion établies.

Cinquième étape : rencontre de concertation inter-communautaire

Cette rencontre a réuni des représentants de différents groupes résidents de la zone de Kelka ainsi que des représentants de groupes transhumants venant du Delta afin qu'ils discutent entre eux des problèmes liés à l'exploitation et à la gestion des ressources de la zone.

La réunion a été un succès. Elle a permis aux différentes parties de s'exprimer sur les différentes causes de conflits liés à la gestion des ressources naturelles et l'impérieuse nécessité d'une gestion équitable et durable. La réhabilitation des ressources pastorales (pistes, gîtes d'étapes, points d'eau) a été identifiée comme étant une activité primordiale pour favoriser une gestion conjointe et limiter les conflits entre agriculteur et éleveur. La réunion a également proposé la mise en place d'une instance de concertation qui sera chargée de suivre le processus de

réhabilitation des ressources pastorales. D'autres recommandations telles que la formation des responsables sur le plaidoyer, la négociation et la gestion alternative des conflits ont été mise en œuvre par la NEF pour soutenir tout le processus.

Sixième étape : mise en place effective d'un cadre de concertation

A la suite de la rencontre de concertation inter-communautaire, un cadre de concertation informel a été établi composé des représentants des maires, de l'administration territoriale, des services techniques de l'État, de l'association Kelka, des éleveurs transhumants, de la chambre d'agriculture, de la NEF et des personnes ressources comme le chef de village de Boré. Cette commission après plusieurs missions dans les villages concernés, a pu mettre en place dans ces différents villages des comités chargés d'identifier et de matérialiser les pistes de transhumance et gîtes d'étape. Ces comités constituent une plate forme sur laquelle une gestion réelle locale pourra être sécurisée.

Ce cadre informel assez représentatif des différents utilisateurs des ressources dans le Kelka, se réunit tous les trois mois pour discuter des activités menées par les comités villageois, des difficultés rencontrées et programme et planifie des activités à mener ensemble pour une gestion paisible et durable.

Leçons apprises

La gestion conjointe des ressources naturelles communes est très complexe puisqu'elle suppose un partage équitable de pouvoir entre tous les acteurs y compris les différents groupes de populations, les institutions de GRN, les collectivités ou même des organisations de développement. C'est un processus qui remet en cause les rapports de force existants entre ces groupes, ce qui n'est pas évident pour ceux qui détiennent le pouvoir!

En tant que organisations non-gouvernementales, il ne revient pas à la NEF ou SOS Sahel/GB de trancher les situations ni de nous substituer aux acteurs. Notre rôle est de permettre à tous ces acteurs de pouvoir aborder la problématique de la gestion conjointe d'une manière informée où tous les acteurs ont le même niveau d'informations afin qu'ils puissent trouver des solutions durables à leurs problèmes. Cela requiert un certain nombre de préalables :

a) **Un personnel du projet et les acteurs bien formés.** La formation du personnel des projets sur la dynamique institutionnelle, sociale et économique qui sous tend la gestion conjointe surtout dans le contexte sahélien est d'une très grande importance pour leur permettre de maîtriser tout le processus favorable à la promotion de la gestion conjointe.

Toutefois, il est nécessaire d'élargir cette formation à tous les acteurs pour maintenir une vision partagée de la problématique. Le développement sectoriel comme approche est très ancré dans les mentalités à tous les niveaux (agents de développement et populations) alors que les stratégies de survie des populations sont basées sur une approche globale de développement. Un préalable à la gestion conjointe est ce changement de mentalité et la reconnaissance des interrelations entre les systèmes de production. L'analyse participative des résultats de recherche action (surtout les portraits de famille) facilite ce changement de mentalité.

b) **Une approche itérative.** Il n'est pas nécessaire d'avoir un « modèle » au départ. D'ailleurs il n'est pas souhaitable d'avoir une série d'activités préétablie puisque ceci peut entraver l'appropriation du processus par les populations. L'essentiel est de favoriser un processus qui privilégie la collecte et l'analyse d'une information de qualité par les acteurs concernés afin de leur donner l'opportunité de prendre des décisions en connaissance de cause.

Un programme de recherche-action ne peut être rigide puisque son objet même est de mener des études afin de pouvoir agir d'une manière informée. Les objectifs fixés au début d'un programme de recherche action sont donc indicatifs et peuvent changer au fur et à mesure avec le processus. Toutefois cette façon de travailler requiert une équipe préparée pour ces changements souvent imprévisibles pour suivre le rythme auquel les communautés elles-mêmes s'approprient des nouvelles connaissances et compétences.

c) **Des cycles de financement plus flexibles.** Une autre condition importante est celle des conditions de financement du bailleur. Malheureusement, la plupart des projets et programmes de développement ont des cycles de financement trop courts (3 à 5 ans) et des exigences par rapport aux résultats très contraignants pour permettre aux populations de développer les capacités requises dans un contexte de recherche-action. Il est impératif que les cycles de financements soient plus flexibles pour permettre aux populations d'aller à leur rythme, surtout quand il s'agit des processus plutôt socio-politiques comme la gestion conjointe des ressources naturelles.

Conclusion

6

Les deux projets ont abordé la problématique de l'inclusion sociale des acteurs marginalisés en général et les éleveurs transhumants en particulier. Les deux projets ont utilisé les mêmes outils de travail notamment la recherche-action et les analyses participatives, les concertations sur la base des résultats de la recherche, la diffusion de l'information et la sensibilisation.

Grâce à la flexibilité et l'efficacité de cette approche, les bénéficiaires se sont appropriés de l'approche et ont adhéré au principe de gestion conjointe des ressources naturelles. Les structures de GRN dans les deux zones ont concrétisé ce principe à travers la mise en place des mécanismes institutionnels (cadre de concertations, comités paritaires) qui permet à la plupart des acteurs de participer au processus de prise de décision par rapport aux ressources naturelles.

Toutefois, cette volonté de vouloir inclure tous les acteurs n'est ni achevée ni sécurisée dans les zones d'intervention des projets. D'une part, le processus entamé jusqu'à ici n'a pas pris en compte les femmes résidentes ou non-résidentes qui sont quand même des utilisatrices importantes de ressources naturelles. Le défi est donc de voir comment aborder cette problématique et d'une manière urgente.

D'autre part, ce n'est pas encore sur que les acquis du programme soient durables puisqu'il y a un ensemble de défis qui demeurent. Entre autre, il s'agit de :

a) **Renforcer les capacités des associations de GRN afin qu'ils puissent réagir aux changements et risques internes et externes.** L'environnement social, économique, politique et écologique dans lequel évoluent les populations locales et leurs institutions sont en perpétuelle mutation. Pour conserver leur utilité, les institutions locales doivent être en mesure de répondre de façon appropriée à la dynamique interne et externe. Puisque les questions de gestion des ressources naturelles communes sont très politiques, elles impliquent souvent des luttes de pouvoir liées à l'accès et au contrôle des ressources. Il est essentiel de renforcer la capacité des institutions locales à faire face à ces menaces et à s'attaquer aux aspects plus institutionnels et sociaux de GRN.

b) **Garantir la responsabilité et la légitimité interne et externe.** Cette question est liée au précédent point mais se rapporte spécifiquement à la capacité de l'organisation à se remettre en question en terme de légitimité dans un environnement dynamique en évolution. Il est essentiel que les organisations de GRN développent et utilisent des mécanismes permettant à leurs membres de remettre en cause les objectifs, les activités et les décisions de l'organisation afin de rester toujours pertinent et légitime.

c) **Atteindre une masse critique.** La notion de gestion conjointe et de systèmes de gestion des ressources communes sont relativement nouveaux pour beaucoup d'acteurs du développement et les services de l'Etat au Sahel. La prise en compte des différentes parties prenantes à travers la négociation et la consultation demande du temps et des ressources et, pour que ces idées soient largement diffusées, il faut que cette approche soit soutenue par une "masse critique" d'individus et d'institutions. Pour cela il faudra aussi identifier et développer des nouvelles compétences parmi tous les acteurs y compris les populations locales. Le besoin d'améliorer les perceptions négatives des décideurs, des agents des services techniques et des projets et autres acteurs par rapport au pastoralisme est un défi majeur auquel il faut répondre d'une manière urgente.

Les deux projets comptent poursuivre le processus pour consolider les acquis et faire face aux défis ci dessus cités. Pour ce faire, ils se sont engagés à collaborer et à échanger avec toutes structures intéressées par la promotion de la gestion conjointe des ressources communes.

Annexe 1 : Présentation de l’outil « Portrait de Famille »

Qu’est ce que le portrait de famille ?

Le portrait de famille est un outil de recherche-action qui permet :

- à l’équipe, et aux populations (résident et non-résident) de mieux se connaître, et mieux comprendre les systèmes de production et stratégies des uns et des autres.
- d’identifier les mécanismes locaux de la gestion concertée.
- d’éclaircir les autorités locales sur les modes de gestion et utilisation des ressources naturelles, et entamer les discussions sur la gestion concertée.

Contrairement aux outils comme la MARP qui est souvent basée sur le terroir d’un village, l’outil Portrait à travers une famille prend en compte le terroir villageois, communal, le cercle, et même au-delà.

Les étapes

L’élaboration d’un guide d’entretien

La première étape est l’élaboration d’un guide d’entretien qui porte sur :

- la nature du système de production de la famille (agriculture, élevage, pêche, forêt, commerce, artisanat);
- l’évolution du système et pourquoi;
- les liens entre le système de la famille et le monde extérieur (projets, gouvernement, la situation dans les autres zones et cercles, les relations avec les voisins).

Le choix de la famille

Définition des critères (transhumant, résident d’origine agricole, pastorale, forestier, pêcheur, etc.). Ces critères sont présentés à l’assemblée générale pour faire le choix de la famille.

Collecte et analyse des données et la recherche des informations complémentaires

Cette étape prend assez de temps car elle mobilise tous les membres de la famille pendant au moins 15 jours. L'équipe est obligée de se rendre dans la famille deux ou trois fois, précédé par des séances d'analyses.

Restitution

Restitution au niveau de la famille

La restitution vise la validation des informations, et l'identification des points à exclure avant la restitution au niveau de la communauté. Elle permet à la famille de se rendre compte du degré de viabilité de son système.

Restitution au niveau de la communauté

Les éléments de base pour l'analyse au niveau de la communauté sont les problèmes et les stratégies identifiés dans le portrait.

Les objectifs de cette restitution sont :

- connaître la représentativité du portrait de famille au sein de la communauté,
- connaître la problématique de la gestion concertée des ressources naturelles au niveau de la communauté,
- discuter les perspectives de la gestion concertée des ressources naturelles,
- identifier les enjeux et les acteurs de la gestion conjointe.

Annexe 2 : Le portrait de Ousmane Sidibé

Ousmane Sidibé est peul, né en 1927 à Wori dans la commune de Sokoura. Il vient de Doukoro commune de Diallassagou. Ousmane est transhumant, mais si on lui demande ses origines il cite Doukoro bien que ne résidant pas depuis des années. Sa famille se déplace entre le Bourgou, Massakana (commune de Sokoura), Kouroum (campement près du village de Ganida) et les pâturages du fleuve Sourou dans le Samori (voir carte ci-joint). À Doukoro la famille célèbre les mariages et les autres fêtes.

Ousmane a deux femmes, Djenéba Sidibé la fille de sa tante et Kadidia Sidibé de même clan mais avec les relations un peu plus éloignées. Ousmane a une grande famille de 38 personnes supportées par le troupeau familial. Parmi eux 7 enfants sont à l'école coranique, et 17 ont moins de 10 ans.

Ousmane n'est membre d'aucune association ou organisation. Il trouve que l'adhésion à ses organisations apporte plus d'ennuis que d'intérêts. Néanmoins il tient à garder de très bonnes relations avec les habitants des lieux de résidence habituelles. Son fils Hamadoun vient d'adhérer à une association des éleveurs.

Ousmane, comme son père, vit d'élevage. Le lait est consommé par la famille et le surplus vendu pour combler les besoins quotidiens. Les petits ruminants et quelque fois les bovins sont vendus pour couvrir les plus grandes dépenses. Il a hérité son troupeau de son père en 1969. Son père est arrivé à reconstituer son troupeau à partir d'une vache qui a survécu d'une grande épidémie qui avait décimé les troupeaux.

Jusqu'à 1985 les animaux suivaient la même route de transhumance entre le Samori et le Bourgou. Au moment de la récolte le troupeau quittait la forêt du Samori pour pâturer les résidus de cultures. Ousmane se souvient, quand il était un jeune berger, les Dogon et Dafings dans les zones du Seno et du Samori n'avaient pas d'animaux sauf quelques têtes d'ânes et de petits ruminants. Les peuls campaient à côté des champs, dès que la récolte est terminée les animaux rentraient dans les champs. Quand les résidus finissaient, le troupeau continuait

au Bourgou pour la saison sèche. A cette période le pâturage est abondant et les animaux boivent les eaux du fleuve Bani-Niger. Ousmane utilisait les mêmes tuteurs que son père et prenait soin de garder les bonnes relations. Le lait était donné comme geste et souvent ses animaux ont été utilisés pour les travaux champêtres et bien sûr pour la fertilisation des champs de ses tuteurs. Deux événements ont marqué la période :

- Dans les années soixante le site de Yari qui était le campement d'hivernage de Ousmane a commencé à être envahi par les hameaux de cultures. Yari est un site qu'il avait occupé depuis le temps de leur grand-père. Malgré les efforts des éleveurs (la reconnaissance officielle de Yari comme un *windé*, et le refus d'un puits pastoral parce qu'ils craignaient l'installation des agriculteurs) pendant les années, beaucoup des hameaux ont été installés et les éleveurs ne peuvent plus utiliser le pâturage.
- La sécheresse de 1985 a frappé son troupeau et beaucoup sont morts, pourtant un nombre critique restait pour se reconstituer pendant les années suivantes.

Pendant les années quatre-vingt les pâturages dans le Samori sont devenus plus riches à cause de l'augmentation de l'eau dans le fleuve Sourou. Donc Ousmane a décidé de diviser son troupeau en deux. Un restait dans le Samori et l'autre continuait à faire la grande transhumance. Les années suivantes, la réduction des aires de pâturages et les pistes de transhumances ont fait que Ousmane a dû changer sa stratégie en 1998. La transhumance entre le Bourgou et le Samori était devenue trop difficile. Les résidents dans le Samori et le Seno ont commencé à garder beaucoup d'animaux eux-mêmes et donc leurs animaux ont le premier accès aux champs à la récolte. Pour Ousmane l'installation des champs est devenue anarchique, les champs sont distribués par les propriétaires de terre. Souvent les troupeaux de Ousmane suivant leurs pistes normales se trouvent bloqués par les champs qui n'étaient pas là l'année précédente. Ceux qui augmentent les dégâts des champs, les incidences voire les conflits entre éleveurs et propriétaires de champ. En plus Ousmane affirme qu'il est devenu difficile de trouver la où se reposer au cours de la transhumance dans le Seno et le Samori à cause de l'installation des champs autour des *windés* et gîtes d'étapes. Pour faire face à ces défis, depuis 1998 Ousmane garde un troupeau dans le Samori et un troupeau au Bourgou. Chaque troupeau fait la transhumance à petite échelle dans sa zone.

Au Bourgou le troupeau est conduit par les fils de Ousmane : Mody, Mamoudou et Amadou. En hivernage avec les crues du fleuve Niger le delta est inondé. Donc ils vont vers la frontière de Mauritanie, d'où ils sont menacés par le vol des animaux qui est fait, selon Ousmane, avec la complicité de la population.

Pendant la saison sèche, ils descendent à la zone de delta libéré des eaux où ils négocient l'accès aux pâturages et paient les taxes aux *dioros*, l'administration et des fois les villageois. Ousmane paie entre 200.000 et 500.000 FCFA en taxe chaque année. Il préfère payer en donnant les animaux qu'en espèce. Les taxes dépendent de la qualité d'herbe. Une fois l'accès est négocié le troupeau peut circuler librement. Cela est le contraire au Samori où l'accès est libre mais souvent Ousmane, qui note que chaque champ a sa fourrière, paie plus en amande au Samori qu'en taxe au Bourgou.

Au Samori pendant l'hivernage les animaux sont à Kouroum (campement d'hivernage). Ils pâturent en pleine brousse et boivent dans les mares. Ils sont conduits par Ali le fils de Ousmane et son petit-fils Allaye. À la fin des pluies souvent l'herbe est bonne mais les mares se tarissent vite et donc le troupeau va vers les champs libérés après la récolte où il est abreuvé par l'eau des puits. En saison sèche le troupeau se divise : Ousmane reste avec quelques têtes à Massakana, Hamadoun, Ali et le berger salarié Moussa vont vers le fleuve Sourou pour pâture les résidus du riz et finalement dans le lit du fleuve même. Les animaux boivent au fleuve. L'accès au fleuve devient de plus en plus difficile avec l'installation des champs du riz et le rétrécissement des passages. Ils ont besoin de beaucoup de bergers pour assurer que les animaux n'endommagent pas les cultures. Souvent le troupeau qui est grand se divise pour pouvoir exploiter les petites parcelles de bon pâturage. Malgré ses efforts et le changement de stratégie, depuis 1985 Ousmane a eu besoin d'acheter l'aliment bétail à la fin de la saison sèche.

Les ovins sont gardés avec les bovins au Samori et étaient jusqu'à 2000 conduits par un berger salarié. Les caprins restent avec les autres animaux pendant l'hivernage mais demeurent en brousse lors la saison sèche.

Le lait est prioritairement consommé par la famille, le surplus est vendu par les femmes aux marchés locaux. La femme a droit au lait des vaches de son mari. Le revenu est utilisé pour les achats des condiments. Généralement en hivernage il y a un surplus de lait. Auparavant les femmes arrivaient à épargner pour acheter les bijoux et les petits ruminants, mais de nos jours elles ne sont pas sûres de couvrir les prix de condiments. Les femmes donnent du lait aux logeurs pour garder les bonnes relations.

Bien que Ousmane ne pratique pas l'agriculture il soutient son petit frère qui est agro-pasteur à Doukoro. Ousmane paie pour son frère la main d'œuvre salariées, les impôts de tous les membres sa famille, et répond comme premier responsable de tous les actes commis par les membres de la famille de celui-ci. Malgré ce soutien il ne reçoit pas de céréales de son frère, cependant quand les membres de

la famille de Ousmane séjournent à Doukoro ils sont pris en charge. L'agriculture de son frère donne la sécurité à Ousmane. Ousmane reconnaît que dépendre seulement de l'élevage devient le plus en plus difficile. Il y a 40 ans un troupeau de 7 têtes pouvait nourrir une famille de 20 personnes. L'herbe était riche et il y avait beaucoup d'espace donc avec le revenu de la vente du lait, la vente des animaux était très rare. Présentement Ousmane estime qu'on a besoin d'un troupeau de 40 têtes pour nourrir une famille de 20 personnes.



Photo: SOS Sahel

Troupeau d'Ousmane Sidibé

Références bibliographiques

Banzhof, M., B. Drabo, H.Grell. 2000. *Du conflit au consensus : les pasteurs et agro-pasteurs de Kishi Beiga (Burkina Faso) optent pour la cogestion de leurs ressources naturelles*. Securing the Commons N° 3, IIED et SOS Sahel, Londres.

Dème, Y. 1998. *Associations locales de gestion des ressources naturelles du Kelka, Mali*. Dossier des Zones Arides N° 74, IIED, Londres.

Ostrom, E. 1990. *Governing the commons. The evolution of institutions for collective action*. Cambridge University Press, Cambridge.